



2022-2025

Mairie de Luzarches

Place de la Mairie

95270 LUZARCHES

01 30 29 54 54 – mairiedeluzarches@luzarches.net

Le projet éducatif de territoire, c'est quoi ?

Le *Projet Éducatif de Territoire (PEDT)* est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la mairie, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : ministère Éducation nationale, ministère cohésion sociale, éducation populaire et vie associative, Caisse d'Allocation Familiale, services municipaux (éducation, culture...), représentants des parents d'élèves, élus, associations locales, etc.



L'objectif du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et jeunes en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.



A qui s'adresse-t-il ?

À tous les enfants luzarchois âgés de 3 à 17 ans

Le *Projet Éducatif de Territoire* permet d'avoir une cohérence éducative des actions menées dans le cadre périscolaire et extrascolaire pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans. Il prend en compte l'environnement familial et social, et le jeune est placé au centre de tous les « co-éducateurs ».



Par qui est-il conçu ?

Les acteurs locaux

Il est conçu par la direction des services à la population et des élus qui prendront en compte les différents diagnostics des partenaires éducatifs (parents, enseignants, animateurs, tissu associatif). Il y a différents temps d'échange formels et informels qui ont permis d'élaborer ce document.

Les partenaires institutionnels

L'Éducation Nationale, La Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les objectifs pédagogiques ?



Respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte son cadre de vie et son environnement

Mettre en place des fonctionnements respectant les différentes caractéristiques des publics

- Accueil différencié entre maternelles et élémentaires (périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs)
- présence des ATSEMS sur tous les temps de la journée maternelle,
- mise en place d'espace temps calmes et de sieste à tous âges...

Assurer un accompagnement de qualité et adapté pour les enfants ayant des particularités.

- Mise en place des PAI
- rencontre pluridisciplinaire
- formation des équipes.

Veiller à une cohérence dans la journée de l'enfant afin de limiter le nombre d'acteurs.

- Harmoniser les règles de vie sur le temps scolaire/périscolaire : proposition d'un temps de travail à la pré-rentrée
- communications entre intervenants
- affichage des règles de vie
- valorisation des temps d'accueil.
- Grille d'inscription
- planning d'activités
- construction de projets (10/11 ans)
- mise en place d'animateur référent, ados libre choix, temps de concertation



Respecter le choix de l'enfant mais aussi l'éducation aux choix, rendre le jeune et l'enfant acteur et non consommateur

Mettre en place des espaces autonomes permettant à l'enfant de laisser libre cours à son imaginaire et ses choix.

- Ateliers autonomes, jeux et devoirs,
- création de programmes d'activités par les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Maintenir une continuité entre le secteur enfance et le secteur jeune afin d'accompagner au mieux l'enfant vers le monde de l'adolescent.

- Activités communes entre l'Espace Luzarches et le CMJ



Construire une identité citoyenne

Développer une pratique écologique dans tous les temps de vie de l'enfant et permettre un apprentissage à la notion de développement durable.

- Mise en place de tri
- actions autour de la gestion des ressources
- Atelier compost

Promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de l'autre.

- Grilles d'inscription,
- plannings d'activités,
- construction de projets (10/11 ans) avec un animateur référent,
- Conseil Municipal Jeunes.

Favoriser l'engagement de l'enfant dans la vie de la commune.

- Conseil Municipal Jeune
- accompagnement de projet

Valoriser le respect des droits et des devoirs

- Règlement commun pour le périscolaire et l'école



Concourir à la réussite éducative en plaçant l'enfant au centre des préoccupations

Mettre en place des outils de communication entre les différents partenaires éducatifs

- réunions régulières entre les acteurs
- règlements intérieurs commun à l'ensemble des temps éducatifs

Valoriser le partenariat entre les acteurs afin de permettre une réelle cohérence et pertinence des actions socio-éducatives.

- réunion avec les associations,
- travail commun entre tous les services mairie
- partenariat CAF, Éducation Nationale,

Permettre à l'enfant et à l'ado de s'épanouir en lui donnant les moyens d'être accompagné dans toutes les démarches de sa vie.

- Aide aux devoirs
- passerelle enfance-ado,
- déclaration de tous les temps d'accueil en centre de loisirs.

Permettre à l'enfant l'équité d'accès pour tous

- restauration scolaire, périscolaire, tarif au quotient familial
- accessibilité aux locaux,
- mise en place des Plans d'Accueils Individualisés (PAI) partagés.

Créer un lien de confiance et un partenariat constructif avec les familles

- Ouverture d'un LAEP intercommunal
- Faciliter l'ouverture des lieux d'accueil,
- faciliter la compréhension du fonctionnement des accueils
- expérimenter des temps débats ouverts aux parents sur des questions éducatives.

L'organisation sur le terrain



Les structures enfance

Les périscolaires du matin et du soir sont déclarés en accueil de loisir à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Val d'oise. Les structures sont encadrées et animées par des équipes diplômées selon la législation en vigueur.

Chacune des structures permet une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires permettant de répondre aux rythmes et aux besoins des enfants et de leur famille.

Ces différents temps s'articulent de la manière suivante :





Les structures périscolaires

Les objectifs principaux des structures périscolaires sont :

- Assurer une bonne continuité entre les familles et les équipes enseignantes
- Favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, scientifique et citoyen
- Respecter le rythme de l'enfant tout en prenant en compte les besoins des familles

Pour le périscolaire, les familles sont facturées à la demi-heure. Cela permet aux familles de récupérer les enfants le plus tôt possible sans avoir le « regret » de payer l'heure complète.

La Municipalité a mis en place plusieurs tranches de quotient en fonction des ressources du foyer afin de permettre à tous de bénéficier des services municipaux. En revanche, en fonction du nombre d'enfants accueillis en périscolaire, la priorité sera donnée aux enfants ayant des parents qui ont une activité professionnelle.

La thématique est annuelle et est reprise lors des temps festifs de la commune (carnaval, kermesse...). Pour l'année 2021-2022, c'est l'univers qui a été travaillé tout au long de l'année.

Structure périscolaire maternelle :

La structure accueille 80 enfants de la PS à la GS à l'école maternelle.

Organisation

→ Matin :

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation. Les taux d'encadrement sont respectés. Différents pôles de jeu sont proposés tout en tenant compte du rythme des enfants. A 8h20 les enfants sont récupérés par les ATSEM qui rentrent dans leur classe respective.

→ Soir :

A 16h30, les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire du soir dans les classes. Ils passent ensuite aux WC puis vont goûter ensemble. Ce dernier est défini lors des commissions de menus.

Ensuite les animateurs proposent des activités adaptées par pôle (salle motricité, activités manuelles, jeux extérieurs...).

→Les mercredis

Afin de respecter au mieux les rythmes de l'enfant, les maternelles sont accueillies dans des locaux adaptés (école maternelle). Les temps accueils sont échelonnés.

Les autres temps sont organisés de manière à ce que l'enfant ne se sente pas contraint de choisir une activité (nombreux ateliers dit autonomes, pas de contrainte de durée sur l'activité etc....) Il est aménagé un espace relaxation avec la possibilité de faire la sieste.

A 9h30 il y a la présentation de la journée par les animateurs et les activités choisies. Il est demandé aux animateurs pour chaque demi-journée de proposer au moins une activité « physique, d'expression ou sportive » et une activité « manuelle, scientifique ou technique » afin de prendre en compte la courbe de rythme de l'enfant et les niveaux d'intensité.

A 11h30 un temps calme est organisé avant le repas. Le repas se déroule dans l'espace restauration, endroit habituel pour les enfants. Le même fonctionnement est appliqué l'après-midi jusqu'au goûter.

Les plannings sont affichés en début de mois.

Structure périscolaire élémentaire :

La structure accueille 80 enfants du CP au CM2 entre l'école élémentaire et l'Espace Luzarches.

Organisation

Matin :

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation. Les taux d'encadrement sont respectés. Différents pôles de jeux sont proposés tout en tenant compte du rythme des enfants. A partir de 8h20, les enfants traversent la rue accompagnés des animateurs puis rejoignent l'école.

Soir :

A 16h30, les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire du soir dans les classes. Ils passent ensuite aux WC puis vont goûter. Ce dernier est défini lors des commissions de menus.

Les enfants goûtent dans le restaurant de la pause méridienne.

Les enfants sont ensuite répartis comme suivant :

- Les CP-CE1 seront accueillis dans la salle motricité de l'école jusqu'à 17h45. Ensuite ils retrouveront l'espace Luzarches.
- Les CE2, CM1, CM2 seront accueillis dans l'espace Luzarches.

Une aide aux devoirs sera proposée à ses enfants souhaitant faire leurs devoirs.

Les mercredis

Les élémentaires sont accueillis à l'espace Luzarches à partir de 7h30. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h30. Ils sont jusqu'à cette heure en temps calme organisé avec différents pôles de jeux qui prennent en compte le rythme et les besoins de l'enfant.

A 9h30 il y a la présentation de la journée par les animateurs et les activités choisies. Il est demandé aux animateurs pour chaque demi-journée de proposer au moins une activité « physique, d'expression ou sportive » et une activité « manuelle, scientifique ou technique » afin de prendre en compte la courbe de rythme de l'enfant et les niveaux d'intensité.

A 11h30 un temps calme est organisé avant le repas. Le repas se déroule dans l'espace restauration, endroit habituel pour les enfants.

Le même fonctionnement est appliqué l'après-midi jusqu'au goûter.

Les parents peuvent récupérer les enfants à partir de 16h30, jusqu'à 19h.

Les plannings sont affichés en début de mois.

L'accueil de loisirs et les mini-séjours

Le centre de loisirs 3-11 ans :

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires hormis 3 semaines de fermeture annuelle et une semaine à Noël.

Depuis 2020, les enfants sont accueillis sur deux sites différents pour permettre aux enfants de bénéficier de conditions d'accueil optimales.

Les maternelles sont accueillis à l'école maternelle. Les enfants connaissent les locaux.

Les élémentaires sont quant à eux accueillis à l'espace Luzarches.

En fonction des effectifs, il se peut que les enfants soient accueillis sur le même site. Les parents sont donc individuellement prévenus.

L'équipe d'animation fixe des objectifs annuellement et retravaille ensemble le projet pédagogique. Le vivre-ensemble et la citoyenneté sont les objectifs permanents. S'ajoutent des objectifs généraux en fonction des années précédentes qui ciblent au mieux les besoins des enfants.

La thématique évolue varie sur chaque période de vacances scolaires. Les enfants découvrent à chaque période de nouvelles activités. Le déroulement des journées est identique à celle des mercredis (fermeture 18h30).

Les mini-séjours, les stages, les bivouacs :

Les mini-séjours sont inscrits dans le projet pédagogique du centre de loisirs. Ils permettent de développer des objectifs liés à l'apprentissage en collectivité, de devenir autonome, de découvrir des activités spécifiques liées à l'environnement et à la pratique d'activités sportives et culturelles différentes.

Les bivouacs, mini-séjours et séjours permettent à de nombreux enfants de partir en vacances et d'être pleinement acteurs de leurs vacances en participant à l'organisation de la vie quotidienne (confection des repas, mettre la table, faire les courses, faire la vaisselle), aux activités proposées et aux veillées animées.

Les mini-séjours et séjours

Ils sont organisés et construits dans une dynamique de projet selon les objectifs pédagogiques visant à l'autonomie des enfants dans l'organisation de leurs vacances.

Ces séjours ont pour objectif de :

- favoriser la découverte et l'accès à des pratiques sportive et culturelles différentes
- permettre au jeune d'acquérir une réelle autonomie
- c'est également un lieu d'apprentissage social

Le plan Mercredi

Les mercredis :

Dès la rentrée 2022 ou janvier 2023, la commune de Luzarches souhaite s'engager dans une démarche de labellisation auprès de la CAF et de la DDCS de son accueil du Mercredi. Cette labellisation s'articule autour de 4 grands axes

La cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

À travers une concertation avec les différents acteurs éducatifs de la ville et une mise en cohérence des différents projets entre les différents partenaires.

Mise en valeur de la «richesse» du territoire :

De nombreux partenariats sont noués avec les différents acteurs du territoire, nous souhaitons développer les actions partenariales avec le territoire local. (association, institutions...)

Développement d'activités éducatives de qualité

La formation des équipes, l'intégration d'intervenants spécialisés sont les outils principaux. Aussi il est mis en place une analyse régulière des actions afin que celles-ci soit les plus adaptées aux différents rythmes, besoins et envies des enfants.

Rénovation de l'accueil de loisirs

L'espace Luzarches doit subir une rénovation importante pour pouvoir accueillir les enfants, toujours plus nombreux dans des conditions optimales.

L'Accueil Jeunes

La Municipalité, en fonction de ses moyens tentera de créer une structure jeunesse afin de proposer une offre de loisirs adaptée aux 11-18 ans avant la fin du mandat en 2026.

Ce sera :

→Un lieu ressource de détente et de loisirs où les jeunes pourront participer à des animations diverses ou simplement discuter ensemble.

→Un lieu phare où le jeune va récolter des informations sur les différents sujets de la vie quotidienne afin de s'orienter et de trouver des solutions face à ses préoccupations d'adolescent.

Cet accueil sera également délocalisé en animation de proximité les matins, au gymnase ou à la piscine (l'été), pour permettre aux jeunes de pratiquer une activité sportive ludique sans contrainte d'inscription.

En attendant la création de ce service, la Municipalité met en place des stages sportifs pendant les vacances scolaires en embauchant un diplômé d'état.

L'aide aux devoirs et les ateliers périscolaires

Pendant toute l'année scolaire, un accompagnement à la scolarité

Cette aide à la scolarité vise à créer une bonne continuité entre le temps scolaire et périscolaire du collégien en difficulté d'apprentissage.

Trois groupes de 12 élèves de 6^e/4^e/3^e sont accompagnés chaque semaine par deux intervenants pour une aide adaptée à chaque jeune.

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) donne la possibilité aux adolescents de 10 à 16 ans de s'impliquer dans la vie de la ville de Luzarches. Le CMJ favorise l'initiative, permet d'expérimenter la citoyenneté concrètement, de réaliser des actions utiles à tous et de découvrir le fonctionnement d'une commune.

Au long de ce parcours les jeunes seront formés à différentes techniques, comme la prise de parole en public et la visite de différentes institutions de la république.

Le CMJ existe depuis septembre 2020.

Des réunions régulières sont organisées. Les membres du CMJ ont été présents sur toutes les manifestations pour proposer leurs aide et soutien.

Les moyens & les outils

○ Les ressources humaines

Les effectifs d'encadrement des structures enfance et jeunesse

○ **Le périscolaire maternel et élémentaire**

- 1 directeur des services à la population, BPJEPS LTP
- 2 directeurs BAFD
- 9 animateurs BAFA ou CAP petite enfance
- 2 ATSEM CAP petite enfance

○ **l'accueil de loisirs 3-11 ans**

- 1 directeur BAFD et 2 adjoints BAFD
- 9 animateurs
- 8 ATSEM

Pour tous les accueils déclarés à la DDCS, les normes d'encadrement et de qualification sont respectées afin de garantir la qualité des objectifs visés.

La formation

Des plans de formation à plusieurs niveaux sont inscrits dans le PEDT.

En effet, afin de créer un réseau de jeunes animateurs BAFA et pour leur faire découvrir leur premier travail, la ville de Luzarches finance chaque année des BAFA. L'accueil de loisirs accueille à chaque vacance scolaire des stagiaires pratiques.

De plus, tous les agents municipaux ont un plan de formation adapté à leurs besoins. Ces formations peuvent être individuelles et collectives, à caractère théorique ou technique et/ou qualifiante.

L'évaluation

Toutes les structures, séjours, projets sont évalués pendant et après l'action. Une attention toute particulière est mise en place pour que les évaluations soient participatives et que l'enfant, dès le plus jeune âge, puisse s'exprimer selon différentes formes ludiques pour « évaluer » sa journée, son activité ou son projet.

Par ailleurs, des évaluations écrites sont demandées à chaque responsable de structure pour pouvoir identifier la pertinence des actions réalisées.

Les parents sont également concertés pour évaluer les actions à travers des temps formels ou informels.

Les moyens & les outils

O Les locaux

Ecole maternelle :

- Une cour extérieure
- Deux entrées principales
- 7 salles de classes
- 1 salle de motricité
- 2 dortoirs
- 1 réfectoire pour la prise de repas et gouters
- 4 espaces de stockage
- 1 bureau de direction
- 1 infirmerie
- 4 blocs sanitaires

Le périscolaire et l'accueil de loisirs maternels utilisent ce bâtiment.

Ecole élémentaire

- Deux cours extérieures
- Deux entrées principales
- 12 salles de classes
- 1 salle de motricité
- 1 salle RASED
- 1 réfectoire pour la prise de repas et gouters
- 1 bureau pour le psychologue scolaire
- 1 bureau de direction
- 1 infirmerie
- 4 blocs sanitaires

Espace Luzarches - accueil de loisirs élémentaire

- 2 préfabriqués pour le stockage
- 1 cour extérieur avec un espace boisé
- 3 salles d'activité
- 1 salle d'activité calme - accompagnement de la scolarité
- 1 bloc sanitaire
- 1 espace de rangement
- 1 bureau de direction

Les moyens & les outils

Gymnase Christine Telleschi

- Une salle multi-sport
- Un mur d'escalade
- Une salle avec parquet
- Vestiaires avec blocs sanitaires
- 1 espace de rangement

COSEC

- Une salle multi-sport
- Vestiaires avec blocs sanitaires
- 1 espace de rangement

DOJO

- 2 salles dont une avec tatamis
- Vestiaires

stade

- 1 terrain en herbe
- 1 terrain synthétique
- Vestiaires

Court de tennis

- 1 terrain couvert
- 4 terrains extérieurs

Emplacement des équipements sportifs

2020-2026 : réhabilitation des équipements sportifs



Golf de Montgriffon
Élu golf de l'année 2019



Dojo



Stade
1 synthétique
1 herbe
Des vestiaires



COSEC



Salle de musculation
gérée par une association



gymnase



Salle Polyvalente
École de danse



Courts de tennis
1 couvert
3 extérieurs

Les actions 2022-2025

Les actions Enfance

Les actions principales mises en œuvre selon les objectifs du PEDT

→ **Mettre en place des programmes d'activités pour les 3-11 ans**

La transversalité de cette action avec les écoles maternelles et élémentaires a pour but de s'adapter au mieux aux besoins des enfants en prenant en compte le rythme des jeunes Vifois. Une attention particulière est portée afin d'avoir une continuité pédagogique entre les différents temps de l'enfant et un lien fort entre tous les acteurs des différents temps éducatifs.

→ **Soutenir et travailler en concertation avec tous les partenaires**

Afin de permettre une continuité éducative dans la journée de l'enfant (projets d'école, conseil d'enfants...)

→ **Maintenir et adapter les espaces et les capacités des structures périscolaires du matin et soir**

→ **Programmer des temps forts avec tous les partenaires institutionnels associatifs sur des évènements nationaux**

Semaine contre les discriminations, spectacles de Noël, Semaine du goût, etc.

→ **Ouvrir le centre de loisirs pendant toutes les vacances scolaires (sauf Aout et Noël) et les mercredis**

labellisation dans le cadre du plan Mercredi

Principaux projets pédagogiques axés sur l'accès aux loisirs, la culture, l'expression, l'environnement, le sport, l'apprentissage de la vie en collectivité et visant l'autonomie des enfants

→ **Organiser des séjours, stages et bivouacs en complément des centres de loisirs pendant l'été**

En privilégiant l'accès aux vacances pour tous

→ **Renforcer la passerelle entre les structures enfance et la future structure jeunesse**

Pour aider l'enfant à grandir

Pour permettre aux familles de trouver une qualité de service adaptée aux problématiques des pré-adolescents de 9 à 13 ans.

Les actions 2022-2025

Les actions Jeunesse

Les actions principales mises en œuvre selon les objectifs du PEDT

- **Avant la potentielle création d'un espace Jeunes, proposer aux jeunes des stages et des moments adaptés à leurs besoins.**
- **Organiser des séjours, stages et bivouacs l'été**
- **Mettre en place des ateliers d'aide à la scolarité en partenariat avec le collègue**
Afin de favoriser la réussite scolaire, aider et soutenir les liens à la parentalité et redonner confiance aux jeunes en échec scolaire
- **Aider à faire évoluer le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)**
- **Programmer des temps forts avec tous les partenaires institutionnels associatifs sur des évènements nationaux**
Semaine contre les discriminations, Fête de la Musique, etc.